

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministre

Circulaire du 15 juillet 2014 relative au renforcement de la lutte contre l'insécurité routière pendant la période estivale

NOR : INTK1413267C

Référence : circulaire NOR : INTK1400696J du 27 mai 2014 relative au renforcement de la lutte contre l'insécurité routière.

Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police de Paris; Mesdames et Messieurs les préfets; Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône (pour action); Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur; Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale; Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale; Monsieur le préfet, délégué à la sécurité et à la circulation routières (pour information).

Depuis le début de l'année 2014, la mortalité routière enregistre une hausse de + 7,9 %, soit + 112 tués, par rapport au 1^{er} semestre 2013.

Traditionnellement, le bilan estival de l'accidentalité routière s'avère particulièrement élevé. En effet, les mois de juillet et août concentrent plus de 20 % des personnes tuées sur nos routes. Ce constat dramatique est dû à une multiplicité de facteurs : des flux routiers conséquents, des usagers vulnérables plus nombreux (piétons, cyclistes, deux-roues motorisés...) et certains excès festifs plus nombreux pendant la période des congés annuels.

En conséquence, et dans la continuité de ma circulaire de référence, je vous demande d'assurer une très large mobilisation des forces de l'ordre afin de mettre en œuvre des actions, tant dissuasives que répressives, orientées prioritairement vers la sécurisation des flux lors des chassés-croisés et la lutte contre les comportements dangereux.

La sécurisation des flux lors des journées de circulation intense

Lors des chassés-croisés à venir, vous donnerez des directives afin de contrôler, par des dispositifs visibles et préventifs, les flux aller et retour.

Vous solliciterez, le cas échéant, les agents des services de l'État placés sous votre autorité pour organiser des contrôles coordonnés visant les infractions liées aux surcharges des véhicules, à l'arrimage des chargements et à la réglementation sociale européenne.

Vous donnerez également des directives afin de faire respecter les interdictions et les restrictions de circulation conformément à la circulaire interministérielle du 28 décembre 2012 (n° 001259).

La lutte contre les conduites addictives et les autres infractions comportementales graves

- En 2013, la présence d'alcool était constatée dans près de 30 % des accidents mortels. Le facteur stupéfiants était relevé dans 21 % des accidents mortels.

Tout au long de l'été, vous mobiliserez les services de police et unités de gendarmerie pour lutter avec fermeté contre l'alcool au volant et la conduite après usage de stupéfiants. Vous veillerez, en fonction des particularités de votre département, à prendre des mesures adaptées pour prévenir ces comportements à risque, plus particulièrement dans les zones et durant les créneaux horaires les plus sensibles. Les forces de l'ordre devront être présentes aux abords des lieux festifs et établissements de nuit particulièrement fréquentés. Ces derniers feront l'objet de vérifications quant à la mise à disposition des consommateurs de moyens de dépistage, conformément à l'arrêté du 24 août 2011 (NOR : DEVS1121148A).

- La vitesse joue un rôle prépondérant dans plus du quart des accidents mortels. L'utilisation des radars mobiles de nouvelle génération devra être renforcée et complétée par la mise en place de dispositifs avec interception afin de tenir compte des spécificités de votre réseau routier et des accidents qui s'y produisent.

- L'usage du téléphone en main sous toutes ses formes (appels téléphoniques, rédaction/lecture de SMS...) devra être réprimé très fermement. De même, policiers et gendarmes veilleront également au respect des règles de priorité, au port de la ceinture de sécurité à l'avant comme à l'arrière et aux équipements de sécurité. En effet, de telles fautes comportementales sont encore à l'origine d'accidents dramatiques au cours de ces dernières semaines.

Vous veillerez à vous rapprocher des procureurs de la République et vous prendrez les contacts nécessaires afin d'associer les polices municipales à l'effort opérationnel de la police et de la gendarmerie nationales.

*
* *

J'attache une importance toute particulière à la médiatisation de cette forte mobilisation des forces de l'ordre. La communication constitue, avec l'éducation routière et la sanction, une dimension à part entière de la politique de sécurité routière. À ce titre, vous solliciterez la presse locale et régionale en vue de valoriser les principales opérations de contrôle réalisées localement ainsi que leurs résultats. Il s'agira, dans un but pédagogique et de prévention, de sensibiliser les usagers de la route en les informant de l'engagement des pouvoirs publics dans ce domaine.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement total et personnel pour faire reculer l'insécurité routière au cours de cette période particulièrement sensible.

Fait le 15 juillet 2014.

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE